



## Séparation en union libre avec enfants et maison

Par **Caro61**, le **30/09/2011** à **10:26**

Je vis en union libre depuis 13 ans. Nous avons 2 enfants et une maison achetée en commun que nous devons encore rembourser pendant 12 ans. Il veut nous quitter mais veut garder la maison car grâce à un héritage il peut me racheter ma part ( moi je n'ai pas les moyens) mais je veux également la garder. Suis-je vraiment contrainte de partir avec mes enfants ? C'est une solution de facilité de mettre tout le monde dehors !

Par **youris**, le **30/09/2011** à **22:26**

bjr,  
il ne peut pas vous obliger à vendre le logement familial.  
la maison vous appartient les proportions stipulées dans l'acte de vente.  
en vivant en union libre vous ne bénéficiez pas des protections offertes par le mariage suivant l'adage connu "les concubines ignorent la loi, la loi les ignorent".  
consultez rapidement un avocat spécialisé en droit de la famille.  
cdt

Par **Domil**, le **30/09/2011** à **22:36**

Vous êtes deux étrangers l'un pour l'autre ayant acheté un bien en indivision. Il peut donc exiger la sortie de l'indivision.  
Si vous refusez de lui vendre votre part alors que vous ne pouvez acheter la sienne, il peut vous assigner en justice et obtenir soit l'attribution préférentielle à un prix décidé par le juge, soit la vente aux enchères du bien. Dans les deux cas, vous ne pourrez garder la maison (c'est ça d'acheter sans se marier)  
Donc mieux vaudrait négocier un bon prix sans avoir à payer les frais de justice